



Contacts des particuliers non-résidents avec l'administration fiscale pendant l'épidémie : merci de vous limiter aux questions urgentes

Vous habitez à l'étranger et vous souhaitez contacter l'administration fiscale :

La Direction des impôts des non-résidents (DINR) maintient la mission essentielle d'accueil des non-résidents pendant l'épidémie de Coronavirus.

L'accueil physique sur le site de Noisy-le-Grand a été fermé le 16 mars 2020, mais l'accueil à distance reste ouvert : téléphone, rendez-vous téléphonique, et message sur la messagerie sécurisée « Espace particulier » du portail www.impots.gouv.fr.

A noter : les rendez-vous téléphoniques sont à prendre via la rubrique « contact » du portail www.impots.gouv.fr /Vous êtes un particulier/Votre demande concerne votre dossier fiscal (domicile hors de France).

Toutefois, compte-tenu des effectifs forcément restreints en cette période exceptionnelle, nous vous remercions de ne pas solliciter les services de la DINR par messagerie sécurisée ou par téléphone pour les dossiers non urgents.

Les délais de traitement des dossiers et réclamations sont importants en période normale, ils sont allongés en cette période exceptionnelle à effectifs restreints, merci de votre compréhension.

Pour vos questions sur la fiscalité, n'oubliez pas que vous disposez d'une rubrique dédiée aux non-résidents et de questions/réponses en français et en anglais sur le site www.impots.gouv.fr/International/particulier pour des questions généralistes.

<https://www.impots.gouv.fr/portail/international/particulier?l=fr>